

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 février 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 21 février 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore – BLANCHARD Perrine (arrivée au point n° 3) - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice -

Absents avant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre

Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Absents :

Madame BLANCHARD Perrine (jusqu'au point n° 2) - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame KHELIFA Armelle

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

➤ NOMME Madame Armelle KHELIFA secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Armelle KHELIFA